L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN, 13 DECEMBRE.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord:

SAINT LAURENT, capt Lemarié, 16 décembre.
PEREIRE, capt Danré, Samedi, 24 déc.
LAFAYETTE, capt. Rousseau, Samedi 7 janv.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin) payable en or ou son équivalent en papier, POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $140. Seconde cabine, $75.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.

REMARQUE SPECIALE—Dorénavant les vapeurs de cette ligne toucheront à Southampton, Angleterre, pour débarquer les voyageurs et les dépêches.

L. GRAND & Cie, agent, rue Carondelet, 1a.

BREME.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Service des Steamers entre BREME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Havre, à Southampton et à La Havane.

Les beaux steamers à hélice du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier en septembre prochain:

[illegible] toucheront, en allant en Europe, à La Havane et au Havre, et en revenant, à La Havane et Southampton pour recevoir et débarquer les passagers et le fret.

Les jours de départ seront désignés plus tard.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême ou du Havre à La Havane ou à la Nouvelle-Orléans—
Première cabines .... $150 en or.
Entrepont .... 45 "

De la Nlle-Orléans ou de La Havane à Southampton ou au Havre ou à Brême—
Premières cabines .... $150 en or.
Entrepont .... 45 "

Les billets de passage de Brême ou du Havre à La Havane ou à la Nlle-Orléans seront délivrés par le soussigné.

Les steamers de la ligne entre New York et Brême partent tous les JEUDIS et SAMEDIS, et ceux de la ligne entre Baltimore et Brême tous les MERCREDIS, touchant à Southampton. On peut se procurer des billets de passage à bas prix du soussigné.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER, Agent,
No 42, rue Union.

Pour New-York

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

CRESCENT CITY, ... Capt. Geo. L. Norton
[illegible]MAN, ... Capt. —
[illegible] MEADE .... Capt. —
UNITED STATES .... Capt. A. W. Sampson,
[illegible] .... Capt. Geo. H. Smith,
[illegible] .... Capt. W. P. Henry,
[illegible] METRO[illegible]
[illegible] .... Capt. H. S. Quick
[illegible] B. SOUDER, Capt. —

Partant de New-York, tous les samedis.

Le steamer
CRESCENT CITY,
Geo. L. Norton, Commandant,
Partira de son wharf, en face de la rue Jefferson, le SAMEDI, 17 décembre, à 8 heures du matin.

Ces steamers ont d'excellents aménagements.
Chambres .... $50 00.
Entrepont .... 25 00.

On signe des billets de connaissement pour Liverpool, Glasgow, Hamburg et Brême.

Des billets de passage de 1re classe et d'entrepont (Prepaid tickets), pour Liverpool et le continent, par la ligne de steamers de Guion, entre New York tous les mercredis, sont à vendre au bureau.

Pour fret ou passage, s'adresser à
LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No. 196.

Pour New-York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA,
ST-LOUIS.

Le steamer
GEO. WASHINGTON,
Commandant E. V. Gager,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, SAMEDI, 17 décembre, 8 heures A. M.,
Passage .... $36.

On prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No. 41.

Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
[illegible] AYLES, commis,
Pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Bayou Sara, Fort Adams, Natchez, Vicksburg, et tous les atterrages intermédiaires. Reçoit le fret pour le Natchez se reliera avec les bateaux des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower. Il fait aussi le service régulier de la rivière Rouge.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN JANNEY, coin Commune et Delta.

Pour Fort Adams.

Bi-Hebdomadaire.

Pour Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, et Donaldsonville.
Le bateau à vapeur de la malle
WADE HAMPTON,
Libano, capitaine, Leo Sayre, commis, partira de la Nlle-Orléans tous les VENDREDIS soir, à 5 heures.
Pour fret ou passage s'adresser à
SINNOTT & ADAMS,
11 rue Commerce.

POUR COUSHATTA ET GRAND ECORE.

Partira tous les MARDIS, à 5 heures du soir.
Pour Coushatta, Grand Ecore et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
BELLE OF ALTON,
J. P. McKinney, Jas Kerr jr, commis.
[illegible] à bord ou à M. PEAKE, No Gravier. GEO. D. HITE.
Belle of Alton fera le service permanent, prend des passagers pour tous les débarcadères de la côte.

Pour la Côte, Lobdell Store et les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur "BART ABLE," capt. vice N. B. Barasco, commis Allen Jones, partira de la Nlle-Orléans tous les LUNDIS soir à 5 heures, et tous les VENDREDIS, matin à 10 heures. A son retour, il partira de Lobdell Store les MARDIS et SAMEDIS SOIR.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à SINNOTT & ADAMS, agents, No 11 du Commercial Place.

POUR LA COTE ET HERMITAGE.

Bi-Hebdomadaire.

W. S. PIKE,
J. J. Brown, capitaine,
S. S. Streck, commis.
Au départ, tous les LUNDIS soir, à 5 heures, et les VENDREDIS matin, à 10 heures.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à JOHN JANNEY.
En coignure des rues Delta et Commune. [illegible] receveur est constamment sur la Levée pour recevoir son fret.

La Côte et Baton Rouge.

Le nouveau bateau
ST. JOHN,
W. B. Greathouse, capitaine,
Jas Mc Kirby, commis,
partira de la Nouvelle-Orléans pour Baton Rouge tous les DIMANCHE matin, à 10 heures, et tous les MERCREDIS soir, à 5 heures. A son retour il partira de Baton Rouge, il fera la Côte le jour, descendant les MARDIS et VENDREDIS matin. Un receveur est constamment sur la Levée pour recevoir son fret.
Fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON, No 11 Conti.

La Côte et Donaldsonville.

Pour la Côte et le Bayou Lafourche, Bi-hebdomadaire.

Le bâteau à vapeur JENNIE HOWELL, O. L. Blanchard, capitaine, H. Streck, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les SAMEDIS et MARDIS SOIR à cinq heures, prenant pour la Côte et le Bayou Lafourche jusqu'à [illegible], et tous les MARDIS et VENDREDIS MATIN. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Pour la Côte et Donaldsonville. Trois voyages réguliers par semaine—LA BELLE, A. [illegible], capitaine, J. E. Le Blanc, commis. Partira de la Nlle-Orléans tous les Dimanches à 6 heures et tous les Mardis et Jeudis à [illegible] heures.
Un commis est sur la Levée à toute heure du jour pour recevoir son fret.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
M. N. WOOD.
aux Nos 9 et 11 de la rue Delta.

Pour la côte et Donaldsonville. —Paquebot régulier de la côte—Trois voyages par semaine—HENRY TETE, Jos Dalferes, capitaine, M. H. Landry, commis. Départs de la Nlle-Orléans tous les lundis, mercredis et vendredis, à midi; et afin de faire ses voyages de jour, il laissera Donaldsonville tous les mardis, jeudis et dimanches matin. Un commis se tiendra constamment sur la Levée, à la tête de la rue Conti, pour recevoir son fret à tout heure. Pour fret ou passage, s'adresser à
J. J. COMEAUX,
No 26, Vieille-Levée.

La Côte et le Bayou Lafourche.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.
BIG HORN,
Jos. F. Acosta, capitaine, P. A. Charlet et N. Z. Dupuis, commis. Partira de la Nlle-Orléans tous les MARDIS matin, à 7 heures, et tous les VENDREDIS soir à 5 heures.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou [illegible] commis receveur est toujours sur la Levée, à la tête de la rue Conti, pour recevoir son fret.

Paquebot Régulier naviguant le jour entre la N. O. et l'Eglise Bonnet Carré,
MYRTIE,
James Taylor, capt. Edouard Brou, commis.
Partira de la Nlle-Orléans tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS matin à 10 heures. Partira de l'Eglise de Bonnet Carré les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS matin à sept heures.

Arrangement d'hiver.

Ligne de Steamers de la Malle des Etats-Unis, entre la N. O. et la N. [illegible].
Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington. — Le steamer se [illegible] marchera à basse pression.

ABITA,
[illegible] Miller, capitaine.
Partira pour les ports ci-dessus tous les LUNDIS et les JEUDIS. A l'arrivée du train de 10 heures du matin. Les MARDIS et SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 3 heures de l'après-midi.
Retour: Il quittera le "Old Landing" les MARDIS et les VENDREDIS, à 6 heures du matin, et Madisonville les LUNDIS, les JEUDIS et SAMEDIS, à 6 heures du matin.
On ne recevra positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précédera celui à l'arrivée duquel le bateau devait partir.
Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
L'Abita ira, pour le moment, à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncte.
COHEN M. SORIA,
Aux Nos 16 et 28 de la rue de l'Union.

EQUIPAGE AU CHARBON.

MESSIEURS les habitants sucriers sont invités à aller visiter deux équipages à charbon montés par M. APPOLINAIRE PERRAULT, d'après son système breveté, système des plus rentables aussi bien par la simplicité de sa construction que par l'économie d'économie de bois qu'il assure.
Ces équipages se trouvent l'un sur l'habitation [illegible], appartenant à M. Odier, paroisse Jefferson, l'autre sur l'habitation de M. Alméida, appartenant au général Fagan, paroisse St-Charles, à quatre milles de Kenner Station, Jackson Railroad.
M. A. Perrault se trouvera sur l'habitation Alméida pendant tout le temps de la roulaison et se fera un plaisir de donner aux visiteurs tous les renseignements qu'ils pourraient désirer.

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

VOILA deux ans que le Newfoundland Bitter a été lancé dans le commerce, et l'accueil sympathique que lui a fait le public nous satisfait complètement. Les certificats de guérisons obtenues par cette liqueur sont très nombreux, et nous sommes très heureux de n'avoir épargné ni notre temps ni notre argent, pour rendre populaire un bitter qui rend de si grands services.

Les propriétés du Newfoundland Bitter sont bien déterminées, il maintient d'abord la

Santé intacte et florissante

chez ceux qui en font un usage régulier.

Boire sans soif et souvent est devenu une habitude en Amérique, et il faut toujours tenir compte des habitudes.

Les hygiénistes, les médecins et les savants de tous les pays et de tous les temps sont unanimes pour recommander de ne boire que pendant les repas et surtout de ne pas absorber des liqueurs alcooliques entre les repas.

L'alcool, disent-ils, tue à la longue, et les buveurs de brandy, de whisky et de tant d'autres liqueurs fortes ou frelatées sont aussi sûrs d'abréger leur vie que l'insensé qui prendrait tous les jours une dose

D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique;

mais comme le danger n'est pas instantané, l'habitude, cette seconde nature, vous conduit à la barre. Les affaires, dit-on, sont impossibles sans boire un coup.

Que de commerçants qui ont déployé, pendant 15 ou 20 ans, une grande activité d'esprit, et qui, par leur travail ont réussi à amasser une grande fortune et ne peuvent pas en jouir, parce qu'ils ont contracté la funeste habitude de boire. Alors qu'ils sont riches, ils tombent malades, heureusement s'il [illegible] mac est brûlé, ils ont des crampes d'estomac, des vomissements le matin, des faiblesses, et alors une maladie se déclare qui les emporte encore jeunes et au moment où ils allaient pu jouir en repos des agréments que donne la fortune. Et, en le conduisant au cimetière, les amis qui l'accompagnent à sa dernière demeure disent: C'était un honnête homme, laborieux, riche; mais il s'est tué en buvant—

Se tuer en buvant! voilà le mot de la fin.

A ceux donc qui ne veulent pas se tuer en buvant, nous dirons: Cessez de boire des liqueurs fortes, buvez une liqueur saine, hygiénique, qui réparera vos forces, augmentera votre appétit, facilitera vos digestions et entretiendra l'harmonie dans votre corps. Changez vos trop funestes habitudes. L'alcool est votre ennemi, et vous êtes sûr de succomber sous ses coups. Buvez pendant huit jours du Newfoundland Bitter, et nous sommes tellement sûrs que vous vous en trouverez bien, que vous en ferez votre liqueur préférée; car le Newfoundland Bitter flatte le goût, relève les forces et entretient

l'estomac en très bon état.

Ainsi donc, que les personnes bien portantes, qui veulent conserver leur santé intacte et ne pas l'altérer insensiblement par l'abus des boissons alcooliques, n'oublient pas que le Newfoundland Bitter est une liqueur agréable, saine, hygiénique et fortifiante.

Le Newfoundland Bitter est aussi

Le Bitter des Familles.

et les médecins qui commencent à en connaître les bons effets le recommandent constamment.

Que de fois dans une famille, n'est-on pas pris subitement par une légère indisposition, qui ne met pas la vie en danger, mais qui fait souffrir beaucoup. On se met à table sans appétit, on éprouve des crampes d'estomac, on est pris subitement d'une indigestion, on a la migraine, de violentes coliques, des douleurs dans les reins, on est tourmenté par des gaz; les enfants pleurent parce qu'ils souffrent du ventre, ou qu'ils ont trop mangé. Dans tous ces cas, et dans bien d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, ne négligez jamais de prendre ou de donner un petit verre de

Newfoundland Bitter

et vous serez surpris de voir la rapidité avec laquelle notre liqueur amène la guérison; c'est que le Newfoundland Bitter est un excitant énergique de l'estomac, réveillant toujours l'appétit, faisant cesser les crampes, d'estomac et faisant taire les douleurs qui accompagnent la digestion, chez beaucoup de personnes, chez les Dames en particulier. Cette propriété efficace du Newfoundland Bitter est due au suc de plantes choisies et reconnues par les médecins comme stomachiques et apéritives, aussi les Dames et les enfants à appétit languissant et à digestions douloureuses feront bien de prendre un petit verre de Newfoundland Bitter avant et après les repas.

Quant aux propriétés toniques du Newfoundland Bitter, elles sont très énergiques, et il suffit d'en prendre pendant quinze jours pour que les personnes qui ont le sang pauvre et les nerfs excités en retirent le plus grand avantage. La force renaît, le sang devient riche, l'embonpoint revient, l'appétit est vif, les digestions faciles, le sommeil réparateur. Les dames et les jeunes filles, qui tous les mois éprouvent de violentes douleurs dans les reins et dans le bas ventre, seront immédiatement soulagées, si elles prennent du Newfoundland Bitter. L'énergie de cette liqueur produit dans ces conditions spéciales des cures vraiment merveilleuses.

Dans les campagnes où les

Fièvres sont endémiques

et où les effluves des bords des rivières, et de l'eau qui croupit dans les bois sont si pernicieux, on devra combattre l'action d'un air vicié, et souvent d'une nourriture composée de viandes salées, par l'usage journalier du Newfoundland Bitter.

Dans les campagnes de la

Louisiane, du Texas et du Mississippi,

rien ne peut remplacer le Newfoundland Bitter son activité tonique, excitante et fortifiante est vraiment remarquable, aussi la vogue de notre Bitter dans ces campagnes est elle considérable et tous les jours nous recevons des témoignages de sa constante efficacité.

C'est le Bitter du Sud.

C'est-à-dire des pays chauds, où le sang s'appauvrit vite, et où l'appétit disparaît rapidement. Les sueurs profuses, l'action d'un soleil brûlant et l'influence morbide du sol détériorent l'organisme, et pour lutter contre ces causes réunies de maladies, il n'est pas de meilleur remède que le Newfoundland Bitter; car nous ne saurions trop le répéter, son action comme stomachique et apéritif est puissante, et comme tonique héroïque. Or, toutes les maladies qui sont engendrées par la pauvreté du sang, la faiblesse du système nerveux et la perte d'appétit sont dans ces pays-là les plus nombreuses.

M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans,
ET
MM. HOLT, MURRAY & CO., Mobile,
nos agents, le vendent par charetées au commerce.
On le trouve dans toutes les groceries en gros des deux villes.
Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.
Les caisses renferment une douzaine de bouteilles.

EDMUND DEXTER & SON,
49 & 51, Sycamore street,
CINCINNATI, OHIO.
1er avril—1an

LE CELEBRE

FOURNEAU DE CUISINE

—DE—

P. P. STEWART,

GRIL MOBILE.

LE FOURNEAU DE STEWART qui, jusqu'à ce jour, a conservé sa supériorité, est présenté aujourd'hui au public avec UN GRIL MOBILE et un PORTE CENDRES, qui y ont été ajoutés. On a reconnu que seule le rapport de l'économie et de l'utilité, que le FOURNEAU STEWART surpassait tous les autres. LE NOUVEAU GRIL augmente de beaucoup la surface du four, double presque la capacité des tuyaux et, quand on nettoie le gril, la poussière ne peut pas s'échapper.
Le véritable fourneau Stewart porte, sur la plaque du foyer, le nom de P. P. Stewart.

FULLER, WARREN & CO.,
Seuls fabricants, à Troy, N. Y.

A vendre par
E. B. HOGAN,
No 25 de la rue du Canal.

On en peut voir, tous les jours, fonctionner le fourneau. 17 février

BRILLIANT" DE BUCK.

LE SEUL BON FOURNEAU qui soit manufacturé aux Etats-Unis pour la cuisine et la cuisson du pain.

PLUS DE 500,000

Sont employés constamment au Sud, et dans l'Ouest, et on en est entièrement satisfait. Voici quelques-uns des honneurs que le "BRILLIANT" doit à ses qualités:
PREMIER PRIX, en 1866, à la Foire de St-Louis;
PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St-Louis;
MEDAILLE EN OR, en 1868, à la Foire de l'Etat de la Louisiane;
PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St-Louis.
Si vous voulez avoir un bon fourneau de cuisine allez au No

49......RUE DU CAMP......49

Et achetez un "BRILLIANT."

H. HALLER.
Dépôt de spécimens et salle de vente, au No 49 de la rue du Camp.
On l'on trouvera également toute espèce de fourneaux de cuisine et de réchauds, grates, de la ferblanterie toute espèce d'articles de ménage.

CHEMINS DE FER.

Avis spécial.

St-Louis, Iron Mountain and Southern Rail-Road.

LA SEULE VOIE tout rail pour ST.-LOUIS, CHICAGO, OMAHA, SAN FRANCISCO, ST-PAUL, KANSAS CITY, LEAVENWORTH, ST-JOSEPH. Et tous les points du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Deux trains exprès partent de la gare du chemin de fer de Jackson, tous les jours, à 7 heures du matin et à 5 heures du soir.

Un train exprès part du pied de la rue du Canal, tous les matins, à 8 heures, via le chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et de Chattanooga, et se relie, à la Mobile, avec le chemin de fer de la Mobile et de l'Ohio pour tous les points du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Pour les tickets, s'adresser à
A. D. SHELDON,
Agent du chemin de fer de Jackson, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel,
ou à W. BEDELL,
Agent du chemin de fer de Chattanooga, Au No 150 de la rue de la Commune.
J. M. WINGFIELD,
S. O. agent à St-Louis, ch. St-Louis, I. M. et S. R. R.
24nov—

Voyageurs ATTENTION!!

[illegible]

Le Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Sud,

Et celui du Mississippi Central,

ONT leurs wagons de passagers et de bagages sur toute la longueur des voies, sans changement.

Le convoi express de 7 heures du matin part de la Nlle-Orléans tous les jours (le dimanche excepté) et se relie à

Vicksburg, Memphis, St-Louis, Chicago, Louisville et tous les points au delà.

Wagons dortoirs, de Canton à Grande Jonction et Humboldt.

Le convoi de la malle de 5 h. du soir se relie aux heures indiquées à

L'Express "LIGHTNING" pour tous les points du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Ces chemins de fer transportent la grande malle du Nord,

Et vont à New-York en 70 heures!

Chars dortoirs neufs et élégants jusqu'à Humboldt, Tenn., Cleveland, Tenn., et Louisville, Ky.

Le convoi Express Sud arrive à la Nlle-Orléans à 1 heure et demie du matin.
Le convoi malle " " à 11 heures 5 minutes du matin.

Bagage "checked" de la résidence à destination.

Bureaux, à Galveston—dans l'Iron Building (bâtisse en fer.)

Bureaux, à la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune et au dépôt!
E. D. FROST, Surint.-gén. du Ch. M. C.
D. B. MOREY, Ag.-gén. fret du Ch. M. C.
R. Q. SEWALL, Sur.-gén. Ch. de fer Jackson.
J. B. MOREY, Ag.-gén. fret Ch. de fer Jackson.
S. W. SCOTT, Ag.-gén. pour les passagers.
21 juillet—

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et de Chattanooga.

[illegible]

La division de Mobile, de ce Chemin de fer, sera ouverte au commerce

LUNDI, 21 NOVEMBRE 1876,

et les convois de passagers partiront comme suit de la Nouvelle-Orléans, du pied de la rue du Canal pour

La Baie St. Louis, Pass Christian, Mississippi City, Biloxi, Ocean Springs, Pascagoula et Mobile à .... 8 heures du matin.
Ils arriveront à Mobile à 2½ " après-midi.

Et se relieront à Mobile avec
Le Chemin de Fer de Mobile et de l'Ohio et celui de Mobile et de Montgomery,
Pour tous les points
DU NORD, DE L'EST ET DE L'OUEST.
Ils partiront de la Mobile, pour la Nouvelle-Orléans, à .... 11:20 du matin,
Et arriveront à .... 6:10 du soir.

Prix du passage de la Nlle-Orléans à Mobile, $5

Des trains de fret partiront d'une ville à l'autre tous les jours.
On reçoit le fret à la Nlle Orléans, au pied de la rue Julie, avant 4 heures et demie de l'après-midi et ce fret est livré à la Mobile le lendemain matin, de bonne heure. Le taux est aussi bas que celui de toute autre voie.
Pour plus de détails, s'adresser au bureau général de la Compagnie, Salles 1 et 2, au premier, Batisse Story, au coin des rues Camp et Commune.
J. R. KENDRICK,
Surintendant-Général.
Nlle-Orléans, 19 novembre 1876. 19 nov

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DE L'ILLINOIS.

Nlle-Orléans, Chicago et l'Ouest.

Le Chemin de fer central de l'Illinois et la Blue Line via Cairo, prend le fret de la Nlle-Orléans sur des bateaux de première classe qui partent tous les jours, à 5 heures de l'après-midi, pour Cairo, Chicago, et tous les points au Nord, de l'Est et de l'Ouest. Les taux sont des plus bas.
Les taux, les connaissements de la Nlle-Orléans, par cette route, ne sont délivrés, signés et reconnus qu'au bureau général de cette Compagnie, au No 26 de la rue Carondelet.
Les expéditeurs, en prenant cette voie, économisent les frais de drays et de transfert à Cairo; leurs marchandises sont toujours couvertes et l'expédition n'en coûte rien.
JAMES T. TUCKER,
Agent général.
5nov—

Chemin de fer Pontchartrain.

[illegible]

ARRANGEMENT D'HIVER.
Excursion de la ville au Lac, aller et retour, le même jour—25 cents.

A partir de lundi, 2 octobre 1876, les convois de ce chemin partiront comme suit:

DU LAC.	DE LA VILLE.
5 heures du matin,	6 heures du matin,
7 "	8 "
9 "	10 "
11 "	Midi.
1 de l'après-midi,	2 heures de l'après-midi
3 "	4 "
5 "	6 du soir,
7 du soir,	8 "

Le Dimanche, les convois partiront de la rue Girod et du Lac toutes les heures après 2 heures de l'après midi.
Un char à cheval partira de l'ancien dépôt, tous les matins à 4 heures et du Lac une heure après le dernier convoi à vapeur.
Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly devront en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.
Prix du passage jusqu'à Gentilly, 15 cents et au tant pour revenir.
GEO. PANDELY,
Surintendant Général.
4 oct

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE, A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à huit heures A. M.

Le fret pour le chemin, pour les débarcadères du Tèche et pour les Opelousas, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de sept heures du matin à cinq heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.
Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera transporté aux taux du bateau à vapeur pour toute la route.
GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.
Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.
[illegible] CHAS A WHITNEY & CO Agents

MIRAMON & Cie,

99 & 101 rue de Chartres,
MARCHANDS DE MEUBLES,

EBENISTES ET TAPISSIERS. Achat, échange et réparation de meubles, draperies et housses pour meubles en tous genres. Fabriquant les sommiers à $20 et $25.
On fait les déménagements.
On prend des meubles en magasinage.
17juin—1an

FONDERIE DE LEEDS

(ÉTABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre; des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouches à fourneaux, des Grilles; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.
LEEDS & CO.

MILLER & DIELMANN,

CONFISEURS EN GROS,
Fabricants de Candy à la vapeur et de Sirops de toutes sortes,
Importateurs d'ornements français, d'essences, de fruits, de pièces d'artifice, etc.
seuls agents des célèbres
VINS ET LIQUEURS DE LA CALIFORNIE,
Nos 50 & 52 Nlle-Levée,
9avril—1an Allée de Watches

SUCRES-MELASSES.

SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupés; Sucre en morceaux et Sucre en poudre.
A. THOMSON & CO.,
No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" de qualité supérieure, provenant de la Raffinerie Crescent City, marques Orléans, Louisiana et Chalmette.
A. THOMSON & CO.,
No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES CLARIFIÉS — Blancs et jaunes, de différentes qualités.
A. THOMSON & CO.,
No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES DE LA LOUISIANE — Différentes qualités de Sucres d'habitations.
A. THOMSON & CO.,
No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES DE CUBA—En caisses et en boucaut
A. THOMSON & CO.,
No 46 de la rue Tchoupitoulas.

GUANO PELICAN.

LA COMPAGNIE D'ENGRAIS (The New Orléans Sanitary and Fertilizing Company) manufacture en ce moment un engrais très-supérieur sous le nom susdit. Les ingrédients employés sont tels, que les propriétés de cet engrais ne sauraient être surpassées par aucun autre engrais, et sur cette place, ce qu'attestent les nombreux certificats donnés par des habitants. Prix par tonneaux de 2000 livres, mis en barils, $60.
SIZER & OWEN,
Agents Généraux pour la vente.
New Orleans Sanitary & Fertilizing Co
No 74 rue Carondelet.

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres, à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. H. Girardey & Co. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés toutes les heures du jour.

Toits. Toits.

TOITS ASBESTOS, toit feutre, enduit Asbestos ciment Asbestos, peinture préservatrice, etc. Réparations et construction de maisons, de bateaux à vapeur. L'Asbestos est la seule composition qui résiste à la chaleur de ce climat. Il est l'épreuve du feu et s'assure au même taux que les toits en ardoises.
Agents pour les célèbres fourneaux français et européens.
pour les verres Cabaret à chaux et [illegible]
pour les fourneaux "Times" à cuisine.
Fabricants de toute espèce d'articles Japon.
Vases Parisiennes.
EARLE & DALTON,
Agents en Louisiane,
Au No 138 de la rue du Camp.

ETAT DE LA LOUISIANE.

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

QU'IL soit connu que ce [illegible] jour du mois de [illegible] de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante dix, [illegible] par devant moi, EDOUARD BARNETT, notaire public dûment commissionné pour la paroisse d'Orléans et la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné [illegible] et en présence des témoins soussignés:

Se sont présentées les parties dont les noms sont soussignés, stipulant pour elles-mêmes et pour ceux qu'elles représentent, et qui déclarent que, profitant des droits et privilèges qui accordent les lois de l'Etat de la Louisiane [illegible] elles ont arrêté, et par les présentes arrêtent, elles s'engagent et engagent ceux qu'elles représentent, de se former en une Compagnie d'Assurance dans le but et sous les règlements suivants, savoir:

ARTICLE I.

Cette Compagnie sera connue et désignée sous le nom de "LA SALAMANDRE" (SALAMANDER FIRE INS. CO.), et son domicile sera établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE II.

Cette Corporation est créée dans le but de faire les affaires d'Assurance contre l'incendie, exclusivement, dans toutes ces branches. Son objet est par les présentes, expressément déclaré être comme suit:

D'assurer les maisons, les magasins ou autres bâtisses, les meubles, les marchandises ou autres effets et propriétés contre les pertes et avaries occasionnées par l'incendie, dans cette ville ou à la campagne.

Elle peut de faire réassurer contre un risque quelconque qu'elle peut avoir assuré ou pourra assurer.

ARTICLE III.

Cette Compagnie existera vingt-cinq ans, mais elle pourra être dissoute avant l'expiration de ce terme, du consentement des actionnaires représentés à une assemblée convoquée expressément à cet effet, et dans ce cas, une majorité des deux tiers des votes présentés sera nécessaire.

ARTICLE IV.

Les Officiers de la Corporation sont: un président, un secrétaire et les commis et assistants que pourront nommer les Directeurs. La Direction sera composée de vingt personnes qui devront être élues annuellement, à exception de la première année, — le premier lundi de décembre de chaque année, à l'endroit que désigneront les Directeurs, dans la ville de la Nlle-Orléans. Les Directeurs devront donner avis de ladite élection, pendant quinze jours au moins, dans deux journaux publiés à la Nouvelle-Orléans. La Direction devra nommer trois des actionnaires inspecteurs pour présider à ces élections, et si l'un des inspecteurs désignés refusait ou manquait de remplir ses fonctions, le Président pourra remplir la vacance. La première Direction ainsi élue entrera en fonctions le premier lundi du mois de janvier suivant, et restera en place un an à partir de la susdite époque jusqu'à ce que ses remplaçants soient nommés et installés.

Tous les pouvoirs de corporation de la Compagnie devront être exercés par la dite Direction et par les officiers et assistants qu'elle pourra nommer.

Le Président, ou en son absence, le Secrétaire de la Compagnie devra être l'officier auquel devront être remis les citations ou tous autres documents légaux ou ordres, dans tous les procès intentés à la Compagnie.

ARTICLE V.

Cette Corporation pourra acheter, vendre, hypothéquer, prendre, recevoir, garder, et, d'une manière quelconque, acquérir des biens-fonds. Elle pourra citer et être citée, poursuivre et être poursuivie. Elle devra être et par les présentes, est autorisée à adopter des règlements et des ordonnances, à faire tout ce qu'il serait [illegible] nécessaire, et son maintien et qui ne serait pas contraire à la Constitution et aux Lois des Etats-Unis, de l'Etat de la Louisiane, et à cet Acte d'incorporation.

ARTICLE VI.

La dite Corporation devra avoir un sceau portant une devise et le nom de la Corporation.

ARTICLE VII.

Le capital de la Compagnie d'Assurance La Salamandre devra être de Trois Cent Mille piastres divisées en actions de Cent piastres.

Dix pour cent des actions souscrites devra être payé comptant. Pour les quatre-vingt-dix pour cent restant, le souscripteur devra donner un billet à un an de date, mais il sera sujet à des appels de fonds toutes les fois que les affaires ou les pertes de la Compagnie l'exigera. Dans les cas d'appels de fonds, l'argent devra être versé dans les dix jours qui suivront trente jours d'avis publié dans deux des journaux de la ville.

ARTICLE VIII.

Des reçus signés par le Président et le Secrétaire devront être délivrés aux souscripteurs pour le montant payé au comptant, les billets fournis, et le montant des dividendes qui pourront à la fin de chaque année, au crédit des dits billets. Ces reçus devront être livrés à la dite Compagnie sur émission de certificats d'actions.

ARTICLE IX.

Les souscriptions au capital de la Compagnie, après l'organisation de celle-ci, auront lieu aux mêmes conditions que les souscriptions primitives.

Jusqu'à ce que tout le capital ait été souscrit, les livres de souscription resteront ouverts toute l'année, mais ils seront fermés pour les actionnaires pendant les trois derniers mois de chaque année fiscale de la Compagnie.

Aucun transfert de moins d'une action en plein ne devra être permis.

Les cessionnaires des actions qui n'auront pas été payées en plein devront assumer tout ce qui sera dû sur ces actions, et l'acceptation de la dite dette devra être approuvée par les Directeurs.

ARTICLE X.

Aucun actionnaire ne sera responsable dans un cas quelconque, de pertes de la Compagnie excédant le montant de sa souscription et de ce qu'il doit à la Compagnie.

ARTICLE XI.

Toutes les fois qu'il aura été nécessaire d'employer une partie quelconque du capital pour la liquidation de pertes, il ne sera déclaré ou payé aucun dividende ni intérêt jusqu'à ce que les dites pertes aient été couvertes par les gains et les bénéfices de la Compagnie.

ARTICLE XII.

A la fin du mois de décembre de chaque année, un état annuel des affaires de la Compagnie devra être fait et publié. Il devra indiquer le montant des primes reçues, déduction du montant des risques non expirés; le tableau des pertes et les différents montants de primes remboursées, des assurances, de diminutions et de frais et, quant aux frais, il faudra en déduire le montant porté au crédit de l'intérêt et des dépenses courantes.

Sur le bénéfice net ainsi constaté, il sera d'abord prélevé l'intérêt de dix pour cent du capital payé; le reste devra être partagé parmi les assurés, comme suit: les trois quarts au pro rata du montant des primes payées par chaque actionnaire dans le courant de l'année et un quart du dit reste entre les actionnaires au pro rata du capital payé.

Il ne devra pas, cependant, être déclaré de dividende de moins de cent piastres. Aucun dividende déclaré ne devra être payé au comptant, mais la dite unité de cinq piastres, et toute fraction qui devra être portée au crédit des dépenses casuelles.

L'intérêt de dix pour cent du capital payé devra être au comptant, mais le montant des deux dividendes déclarés devra être porté au crédit des billets d'actions jusqu'à ce que ces billets soient payés.

La balance due sur billets d'actions et qui n'aura pas été éteinte par des dividendes dans les cinq ans, devra être payée comptant après l'expiration de ces cinq ans.

Le non paiement des dites balances et des appels faits aux souscripteurs en vertu de l'article VI de cette Charte entraînera la forfaiture de toutes les actions, de l'intérêt et du bénéfice qui y sont attachés.

Des certificats d'actions devront être émis tous les ans, en échange des billets payés dans le courant de l'année.

Les porteurs de certificats d'actions devront recevoir leurs dividendes au comptant.

ARTICLE XIII.

Chaque action donnera au porteur droit à un vote jusqu'à ce que le montant des actions atteigne cinq mille piastres; alors chaque cinq cents piastres aura droit à un vote de plus jusqu'à ce que le montant des actions atteigne cinq mille piastres, et alors, chaque mille piastres aura droit à un vote de plus—pourvu que les susdites actions donnant au porteur droit de voter n'aient pas été transférées depuis moins de trois mois avant la dite élection.

ARTICLE XIV.

La Compagnie pourra commencer les affaires dès que deux cent mille piastres auront été souscrites, mais la première année fiscale commencera, dorénavant, le 1er janvier de chaque année.

ARTICLE XV.

Les actionnaires dont les noms suivent composeront la première Direction. Ils exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et installés conformément à l'article IV:

Charles Roman,	Félix Grima,
James Wood,	J. Villarrubia,
Domingo Faljo,	Auguste Forstall,
T. Bailly Blanchard,	Charles Lafitte,
Placide Borstall,	Emile Dupré,
François Gueydan,	Clément Millaudon,
Félix Limet,	B. Saloy,
C. E. Girardey,	C. Tiblier,
M. A. de Lizardi,	Ant. Lanata,
Christian Roselius,	Louis Mathé.

ARTICLE XVI.

Les actionnaires de la Compagnie, à une assemblée générale convoquée à cet effet, après trente jours d'avis inséré dans deux des journaux de la dite ville, auront le pouvoir de faire des changements, additions ou modifications quelconques que dans cet acte—pourvu que les trois quarts des actions représentées à l'assemblée votent en faveur des mesures proposées, et les dits changements, additions, modification devront être enregistrés ainsi que le veut la loi.

Ainsi fait et passé, à mon étude, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année ci-dessus écrits, en présence de MM. John J. Barnett et Joseph W. Jones, témoins compétents, qui ont signé avec les parties et moi, notaire.

L'original est signé:

Chas. Roman,	F. Limét,
James Wood,	B. Saloy,
Bodet, Gueydan Bros,	Lloyd R. Coleman, Agt.
T. Bailly-Blanchard et autres.	
J. J. Barnett,	J. W. Jones, Témoins.
	EDW. BARNETT, Not. Pub.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original enregistré en mon étude. En foi de quoi j'accorde les présentes, sous ma signature et le sceau de mon étude, à la Nouvelle-Orléans, ce trentième jour de novembre 1876.
1er déc—1m EDW. BARNETT, Not. Pub.

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE LA

Compagnie de la Banque du Canal de la Nlle.-Orléans.

LES actionnaires de la Compagnie de la Banque du Canal de la Nlle-Orléans (New Orleans Canal and Banking Company,) sont informés par le présent avis, que conformément à une résolution des Directeurs, adoptée le 2 novembre 1876, une assemblée des actionnaires de la dite corporation aura lieu aux bureaux de la dite corporation, au coin des rues Camp et Gravier, dans le Premier District de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, le 26 décembre 1876, de neuf heures du matin à trois heures de l'après-midi; et s'ajournera, de jour en jour, et sera lieu journellement, les dimanches et les jours de fête exceptés, entre les mêmes heures, jusqu'au 1er juillet 1877 inclusivement, pour prendre en considération et décider:

1.—S'ils acceptent le bénéfice et les clauses d'une loi de la Législature de la Louisiane, approuvée le 15 mars 1876 et intitulée "Acte prolongeant la charte de la Compagnie de la Banque du Canal de la Nlle-Orléans, la durée de la dite institution de vingt-cinq ans et autorisant la réduction de son capital à un million de piastres, etc.

2.—Si le dit capital sera réduit à un million de piastres.

La dite acte est conçu comme suit:
(No. 72.)

Acte prolongeant la charte de la Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans, la durée de la dite institution de vingt-cinq ans et autorisant la réduction de son capital à un million de piastres.

Sec. 1.—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale que la charte de la Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, la dite charte a été créée par l'acte intitulé "Acte pour incorporer les souscripteurs de la Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans, et pour d'autres objets", et approuvé le 5 mars 1831, soit et par les présentes prolongée de vingt-cinq ans à dater du trente-unième jour de décembre de l'année mil huit cent soixante-dix, et par les présentes, amendée de manière à se lire comme suit:

Que les souscripteurs de la dite Compagnie, leurs successeurs et représentants soient et ils sont, par le présent, formés en une corporation qui sera connue sous le nom de "Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans" et sera [illegible] jusqu'au trente-unième jour de décembre de l'année mil huit cent quatre-vingt-seize; que, sous ce nom, la dite Compagnie, sera capable de recevoir et posséder tous espèce de propriétés d'immeubles, prêter, négocier, vendre des meubles et immeubles, poursuivre et être poursuivie en justice, avoir un sceau commun, établir les règlements qu'elle jugeront convenable et qui ne seront pas contraires au dit acte, ni à la Constitution et aux lois des Etats-Unis ou de cet Etat.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que la Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans pourra légalement, par une résolution de ses Directeurs, réduire le capital de la Compagnie à un million de piastres—pourvu que la dite réduction soit approuvée par la majorité des actionnaires à l'assemblée des actionnaires qui devra être convoquée conformément à la loi ou par une convention spéciale quelconque convoquée à l'effet de considérer et prendre de l'action sur la dite réduction.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc. Que rien de ce qui contient cet acte ne devra être interprété de manière à donner à la dite Compagnie de la Banque du Canal d'autres privilèges que des privilèges de banque accordés dans la charte originale et les amendements, et les droits, en vertu des lois existantes d'exercer [illegible] pour tout droit d'intérêt sur les dépôts et les [illegible].

Sec. 4.—Il est de plus décrété, etc. Que le capital de la dite Compagnie de la Banque du Canal de la Nlle-Orléans sera sujet à la taxe au même taux que les autres propriétés de la même nature dans les lois de cet Etat.

(Signé) MORTIMER CARR,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) OSCAR J. DUNN,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé, le 15 mars 1870.
(Signé) H. C. WARMOTH,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme.
GEO. E. BOVEE,
Secrétaire d'Etat.
Par ordre du Président et des Directeurs,
CH. JUMONVILLE,
Caissier.

ECHANGE!!!

L'[illegible] désire échanger et les propriétés [illegible] l'échange [illegible] contre [illegible] au No 3 de la rue [illegible].

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

184......RUE DU CANAL......184

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux dispositions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes perçues pendant l'année expirée le 31 mai 1876 (compris les primes non expirées de l'année précédente):

Sur les risques d'incendie .... $[illegible]
Sur les risques de mer .... [illegible]
Sur les risques de rivières .... [illegible]

Moins le montant des primes [illegible] .... [illegible]

[illegible — financial statement figures]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 2 juin 1876.
S. MAGNER, notaire public.

A une réunion du Conseil des Directeurs, tenue le 2 juin 1876, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de CINQUANTE pour cent sur les primes nettes participant pour l'année finissant le 31 mai 1876, sur lequel des certificats seront émis à partir du premier août prochain; aussi de payer, à partir du second LUNDI de juillet prochain les émissions de scrip pour les années 1861 et 1862, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

Directeurs.

P. FOURCHY,	P. MASPERO,
D. McCOARD,	E. PUIG,
L. F. GENERES,	F. S. WILTS,
S. E. RELF,	JOS. HOY,
D. A. CHAFFRAIX,	CHS. LAFITTE,
	J. J. FERNANDEZ.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

A l'angle des rues Canal et Camp.
DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 décembre 1869:
Sur risques d'incendie .... $[illegible]
Sur risques de mer .... [illegible]
Sur risques de rivières .... [illegible]
Total des primes .... $[illegible]

[illegible — financial statement figures]

VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie Crescent d'Assurance Mutuelle.

Nouvelle-Orléans, 25 mai 1876.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1876:

[illegible — financial statement figures]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.
THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 25 mai 1876.
A. SHELLEY,
Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt [illegible]

THOMAS A. ADAMS, Président.
C. T. BUDDECKE, Vice-Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Thomas A. Adams,	Samuel H. Kennedy,
C. T. Buddecke,	Samuel B. Newman,
P. H. Foley,	J. J. Gerard,
A. G. Ober,	A. Thompson,
F. Mason,	John Phelps,
A. Munor Reder,	H. H. Simmons.

Established in 1841.

FORSYTH U. S. STANDARD SCALES.

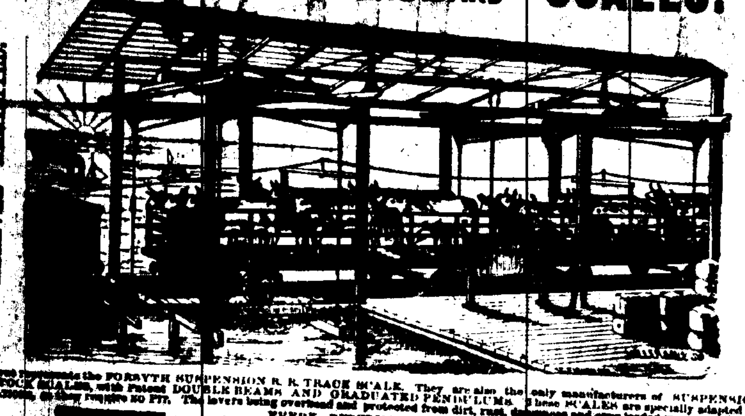

The above cut represents the FORSYTH SUSPENSION R. R. TRACK SCALE. They are also the only manufacturers of SUSPENSION HAY, COAL and STOCK SCALES, with Patent DOUBLE BEAMS AND GRADUATED PENDULUMS. These SCALES are specially adapted to wet and marshy locations, as they require no pit. The levers being overhead and protected from dirt, rust, dampness and other liability. [illegible] wagons and R. R. gates.

EVERY DESCRIPTION OF DEEP AND SHALLOW PIT R. R. TRACK, HAY, COAL AND STOCK SCALES, R. R. DEPOT, WAREHOUSE, PLANTATION, DRUG, MARKET and GROCERS' SCALES.

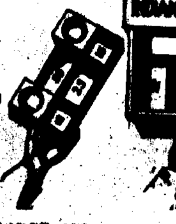

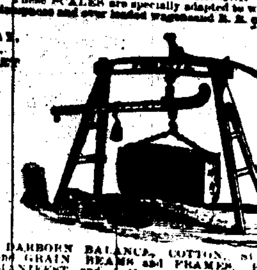

TUCKER'S IMPROVED CASH DRAWER, the BEST in USE, and every lock WARRANTED. The only sure PROTECTION AGAINST THIEVES. The lock is capable of 32 changes. The alarm is simple in its construction and will last for years.

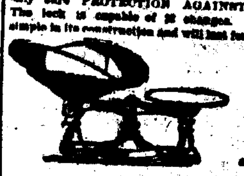

DARBORN BALANCE, COTTON, SUGAR and GRAIN BEAMS and FRAMES, R. R. MANIFEST and Letter Copying PRESSES. WAREHOUSE and COTTON TRUCKS, BAGGAGE BARROWS, etc.

A LARGE AND COMPLETE ASSORTMENT of the above articles always on hand and for sale by
FORSYTH, ELLISON & CO.,
General Agents for the Gulf States, No. 68 Magazine street, N. O.
nov24 6m

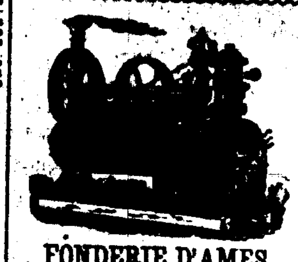

FONDERIE D'AMES

Machines Portatives

La satisfaction générale que donnent nos machines nous prouve que nous avons atteint notre but qui était de fournir la machine la meilleure, la plus solide et la plus parfaite qui se trouve sur le marché américain.

Nous avons reçu et nous continuons de recevoir les témoignages les plus flatteurs de leur supériorité pour le rapport de la puissance, de la simplicité et de la construction. Nous défions les autres maisons de rien fabriquer qui puisse se comparer à nos machines.

Nous avons en opération plus de six cents machines portatives dans les différentes parties de l'Union, donnant partout la plus entière satisfaction.

Toutes les machines sont faites sur des patrons différents, de manière à ce qu'elles puissent servir comme machines stationnaires.
W. L. CUSHING,
Seul Agent, Nouvelle-Orléans.
Demandez des circulaires.

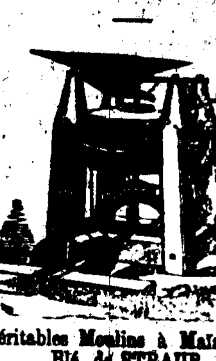

Véritables Moulins à Maïs et à Blé, de STRAUB.

LA REINE DU SUD.

AGENCE DU SUD,
61.........Rue St. Charles.........61
NOUVELLE-ORLEANS.

WM. L. CUSHING, Seul Agent.

AVIS.—Je me suis retiré des affaires à cause de mon grand âge, et désormais ceux qui voudront de mes moulins ou des renseignements sur les moulins à maïs et à blé, devront s'adresser par lettre à mon fils, H. F. STRAUB, qui vient dans l'exploitation de mes établissements [illegible] de moulin. Ces moulins continueront à être faits des meilleurs matériaux. Prix [illegible] moins chers que les autres de [illegible], et le prix sera toujours égal [illegible].
ISAAC STRAUB.

Mon seul agent à la Nouvelle-Orléans est M. WM. L. CUSHING, et tous les ordres à lui adressés seront remplis aux prix de facture. Mes moulins [illegible] et remplissent [illegible] Straub's Grinding Quenn of the South Corn Mills.
H. B. STRAUB,
Successeur d'Isaac Straub.

DEPOT DU SUD,
61.........St. Charles.........61
NOUVELLE-ORLEANS.

WM. L. CUSHING, Agent.

Le prix le plus élevé a été décerné, à la Foire d'Etat, à Hoe & Co., pour les meilleures Scies à Dents insérées. Ce prix leur a été décerné malgré l'émulation déployée en concurrence de la part de l'American Saw Co. et d'autres. Les Scies de Hoe & Co. sont vendues à la Nlle-Orléans par W. L. Cushing aux prix de facture.

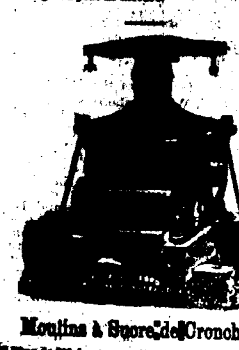

Moulins à Sucre de Croncher.

Plus de 300 de ces moulins sont maintenant en pleine opération, et donnent partout la plus complète satisfaction.
W. L. CUSHING, Seul Agent
Au No 61 de la rue St-Charles.

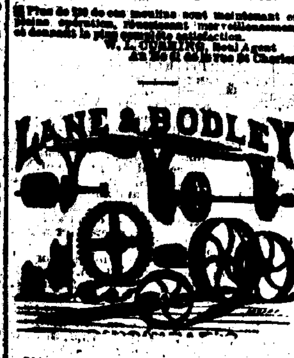

L'Agence du Sud de ces célèbres machines à [illegible] de LANE & BODLEY, de Cincinnati, est au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans, [illegible] W. L. CUSHING qui est un grand stock qu'il offre aux prix de fabrique. Ces machines sont bien au-dessus de ceux de tout autre qui leur est [illegible] et ils sont décidés à en avoir sur le marché du Sud que des machines de première qualité et garanties.

MACHINES, BOUILLOIRES, MOULINS A SCIE, MACHINES A LATTES ET A BARDEAUX, POULIES, MACHINES A BOURS, POMPES, MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS ET TOUTE ESPECE DE MACHINES, FABRIQUEES PAR LANE & BODLEY, DE CINCINNATI.

Pour les catalogues donnant des détails complets, s'adresser à W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans.
24 nov

Vente, sans aucune réserve, pour cause de départ, d'une jolie petite propriété, rue Ste Anne.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, No 46 de l'Avenue de la Bourse—MARDI, 3 janvier 1877, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encans de la Banque de la Louisiane, au coin des rues Royale et Conti, dans 1877 [illegible], savoir:

Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilot [illegible] par les rues Ste Anne, Dumaine, Tonti et Rocheblave, mesurant 27 pieds de façade sur la rue Ste Anne, sur une profondeur de [illegible]. Les améliorations consistent en une maison ayant 3 chambres, galerie sur les deux faces, cuisine, citerne, puits, jardin, etc.

Conditions—Un tiers comptant; la balance en un jour de la vente, à un an, ou billet portant 8 pour cent d'intérêt [illegible] l'hypothèque spéciale, avec frais de vente, [illegible].

Acte de vente par devant R. Bouny, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

GUARDIAN MUTUAL LIFE INSURANCE Co., of NEW-YORK,

ORGANISEE EN 1859.

Aucune Police ne peut être forfaite.
Prise de Thery d'Emporement. — Aucune Note n'est exigée.

DERNIER DIVIDENDE AU COMPTANT, 50 POUR CENT.

Egal de cent à cent cinquante pour cent du dividende reversible.

ETAT DES AFFAIRES.

Polices en vigueur .... $[illegible]
Actif .... [illegible]
Revenu Annuel .... [illegible]
Pertes payées .... [illegible]

Officiers.
W. H. PECKHAM, Président.
W. T. HOOKER, Vice-Président.
L. MCADAM, Actuaire et Secrétaire.

Directeurs.
Hon. John A. Dix, New-York,
John J. Crane, président Banque Republic,
William T. Hooker, Wall street,
William H. Vermilye, banquier, (Vermilye & Co),
Charles G. Rockwood, caissier, Newark Banking Co.,
Hon. George Opdyke, ex-maire de New-York,
Minot C. Morgan, banquier,
Thomas Rigney, maison Thomas Rigney & Co,
Benjamin B. Sherman, trésorier New-York Steam Sugar Refining Company,
Aaron Arnold, maison Arnold, Constable & Co,
Richard H. Bowne, Wetmore & Bowne, avocats,
E. V. Haughwout, maison E. V. Haughwout & Co,
Walter W. Wilson, [illegible] W. Wilson & Co,
John H. Lyon, négociant,
William W. Wright, négociant,
Charles J. Starr, négociant,
Aaron [illegible], [illegible],
George W. Cuyler, banquier, Palmyra, New-York,
George T. Hope, président Continental Fire Insurance Company,
John H. Sherwood, Park Place,
Wm. [illegible] Peckham, [illegible] Avenue et Twenty [illegible],
Edward H. Wright, Newark, New-Jersey,
[illegible] W. Parker, avocat,
W. L. Cogswell, [illegible].
JOSEPH MAGNER,
Agent-Général pour la Louisiane
[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud, à la Nouvelle-Orléans, No 81, rue du Camp. Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1869.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux clauses de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1868:

[illegible — financial statement figures]

L'état ci-dessus est une copie exacte, véritable et correcte des livres de la Compagnie.
THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce dix-neuvième jour de janvier 1869.
A. SHELLEY,
Deuxième Justice de Paix.

Le Board des Directeurs a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERET sur les Certificats de Scrip [illegible] TRENTE-TROIS ET UN TIERS POUR CENT sur la balance de Scrip de [illegible], à partir du deuxième lundi de février prochain, et il a déclaré un Dividende de Scrip de QUATRE-VINGTS POUR CENT sur la valeur des primes de participation, [illegible] le 31 décembre 1868, pour lequel des certificats seront émis à dater du 21 mars prochain.
THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.
JOHN G. GAINES, Vice-Président.

DIRECTEURS POUR L'ANNEE 1869:

[illegible — list of directors]

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Total des primes pour l'année expirée le 28 février 1869.

[illegible — financial statement figures]

Ce qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.
CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé, par devant moi, ce 31 mars 1869.
P. C. CUVELLIER, Notaire Public.

Six pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip émis et qui seront payés à leurs ayants-cause, à partir du [illegible].

Il est décidé que les certificats de l'émission de [illegible] seront payés [illegible].

Il est déclaré un dividende de [illegible] pour cent sur les primes [illegible].

Par ordre des Directeurs.
CHAS. BRIGGS, Président,
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Charles Briggs,	A. Lacourt,
Ant. Carrière,	Frank Williams,
Geo. A. Fosdick,	Thomas Byrne,
E. Brugier,	John [illegible],
Chas. Lafitte,	Joseph [illegible],
P. Anderson,	George Foster,
Alfred Kearny,	Andrew Stewart,
A. Frerichs,	L. F. Pothier,
Geo. W. Dunbar,	E. Pollock,
E. F. Stockmeyer,	[illegible] Rivas,
Geo. W. Hynson,	J. C. Gireau,
Andw Montgomery,	F. C. Black,
Henry J. Voss,	John G. Garner,
[illegible],	Jos. H. Hunt,
[illegible],	E. Konold,
A. B. Montgomery,	[illegible].

Dr. Schenck

Advises Consumptives to go to Florida in Winter.

HAVING for the last thirty-five years devoted my whole time and attention to the study of lung diseases and consumption, I feel that I understand fully the course that ought to be pursued to restore a tolerably bad case of diseased lungs to healthy soundness. The first and most important step is for the patient to avoid taking cold, and the best of all places on this continent for this purpose, in winter, is Florida, well down in the State, where the temperature is regular, and not subject to such variations as in more Northern latitudes. Palatka is a point I can recommend. A good hotel is kept there by Peterman. Last winter I saw several persons there whose lungs had been badly diseased, but who, under the healing influence of the climate and my medicines, were getting well.

One hundred miles farther down the river is a point which I would prefer to Palatka, as the temperature is more even and the air dry and bracing. Mellonville and Enterprise are located there. I should give a decided preference to Mellonville. It is two miles from river or lake, and it seems almost impossible to take cold there. The tables in Florida might be better, and patients complain at times, but that is a good sign, as it indicates a return of appetite, and when this is the case they generally increase in flesh, and then the lungs must heal.

Jacksonville, Hibernia, Green Cove, and many other places in various parts of Florida, can be safely recommended to consumptives in winter. My reasons for saying so are that patients are less liable to take cold there than where there is a less even temperature, and it is not necessary to say that where a consumptive person exposes himself to frequent colds he is certain to die shortly. Therefore my advice is, go well down into the State out of the reach of prevailing east winds and fogs. Jacksonville, or almost any other of the localities I have named, will benefit those who are troubled with a torpid liver, a disordered stomach, deranged bowels, sore throat or cough, but for those whose lungs are diseased a more southern point is earnestly recommended.

For fifteen years prior to 1869, I was professionally in New York, Boston, Baltimore and Philadelphia every week, where I saw and examined on an average five hundred patients a week. A practice so extensive, embracing every possible phase of lung disease, has enabled me to understand the disease fully, and hence my caution in regard to taking cold. A person may take vast quantities of "Schenck's Pulmonic Syrup, Seaweed Tonic and Mandrake Pills," and yet die if he does not avoid taking cold.

In Florida, nearly everybody is using Schenck's Mandrake Pills, for the climate is more likely to produce bilious habits than more northern latitudes. It is a well established fact that natives of Florida rarely die of consumption, especially those of the southern part. On the other hand, in New England, one-third, at least, of the population, die of this terrible disease. In the Middle States it does not prevail so largely; still there are many thousands of cases there. What a vast percentage of life would be saved if consumptives were as easily alarmed in regard to taking fresh colds as they are about scarlet fever, smallpox, etc. But they are not. They take what they term a little cold, which they are credulous enough to believe will wear off in a few days. They pay no attention to it, and hence it lays the foundation for another and another still, until the lungs are diseased beyond all hope of cure.

My advice to persons whose lungs are affected even slightly, is, to lay in a stock of Schenck's Pulmonic Syrup, Schenck's Seaweed Tonic and Schenck's Mandrake Pills and go to Florida. I recommend these particular medicines because I am thoroughly acquainted with their action. I know that where they are used in strict accordance with my directions they will do the work that is required. This accomplished, nature will do the rest. The physician who prescribes for cold, cough or night-sweats, and then advises the patient to walk or ride out every day, will be sure to have a corpse on his hands before long.

My plan is to give my three medicines, in accordance with the printed directions, except in some cases where a freer use of the Mandrake Pills is necessary. My object is to give tone to the stomach—to get up a good appetite. It is always a good sign when a patient begins to grow hungry. I have hopes of such. With a relish for food and the gratification of that relish comes good blood, and with it more flesh, which is closely followed by a healing of the lungs. Then the cough loosens and abates, the creeping chills and clammy night sweats no longer prostrate and annoy, and the patient gets well, provided he avoids taking cold.

Now there are many consumptives who have not the means to go to Florida. The question may be asked, is there no hope for such? Certainly there is. My advice to such is, and ever has been, to stay in a warm room during the winter, with a temperature of about seventy degrees, which should be kept regularly at that point, by means of a thermometer. Let such a patient take his exercise within the limits of the room by walking up and down as much as his strength will permit, in order to keep up a healthy circulation of the blood. I have cured thousands by this system, and can do so again. Consumption is as easily cured as any other disease if it is taken in time, and the proper kind of treatment is pursued. The fact stands undisputed on record that Schenck's Pulmonic Syrup, Mandrake Pills and Seaweed Tonic have cured very many of what seemed to be hopeless cases of consumption. Go where you will, you will be almost certain to find some poor consumptive who has been rescued from the very jaws of death by their use.

So far as the Mandrake Pills are concerned, everybody should keep a supply of them on hand. They act on the liver better than calomel, and leave none of its hurtful effects behind. In fact they are excellent in all cases where a purgative medicine is required. If you have partaken too freely of fruit and diarrhoea ensues, a dose of the Mandrakes will cure you. If you are subject to sick headache, take a dose of the Mandrakes and they will relieve you in two hours. If you would obviate the effect of a change of water, or the too free indulgence in fruit, take one of the Mandrakes every night or every other night, and you may then drink water and eat watermelons, pears, apples, plums, peaches or corn, without the risk of being made sick by them. They will protect those who live in damp situations against chills and fevers. Try them. They are perfectly harmless. They can do you good only.

I have abandoned my professional visits to Boston and New York, but continue to see patients at my office, No. 15 N. SIXTH street, Philadelphia, every Saturday, from 9 A. M. to 3 P. M. Those who wish a thorough examination with the Respirometer will be charged five dollars. The Respirometer declares the exact condition of the lungs, and patients can readily learn whether they are curable or not. But I desire it distinctly understood that the value of my medicines depends entirely upon their being taken strictly according to directions.

In conclusion, I will say that when persons take my medicines and their systems are brought into a healthy condition thereby, they are not so liable to take cold, yet no one with diseased lungs can bear a sudden change of atmosphere without the liability of greater or less irritation of the bronchial tubes.

Full directions in all languages accompany my medicines, so explicit and clear that any one can use them without consulting me, and can be bought from any druggist.
J. H. SCHENCK, M. D.,
No. 15 N. SIXTH street, Philadelphia.
nov11 1y sod

TWENTY-FIRST ANNUAL STATEMENT —OF THE— Crescent Mutual Insurance Co.

New Orleans, May 25, 1876.

The Trustees, in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th day of April, 1876:

[illegible — financial statement figures]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.
THOMAS A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

PARISH OF ORLEANS, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me this 25th day of May, 1876.
A. SHELLEY,
Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.

The Board of Trustees resolved to pay interest at Six Per Cent. in cash on all the outstanding Certificates of Scrip, and also to pay in cash the issue of 1869 to the legal holders thereof on and after the second Monday in June next.

They have also declared a Scrip Dividend of Eighty Per Cent. on the Earned Premiums entitled to participate, for the year ending April 30, 1876, for which certificates will be issued on and after the first Monday in August next, freed of government tax.
THOMAS A. ADAMS, President,
C. T. BUDDECKE, Vice President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

TRUSTEES:

Thomas A. Adams,	Samuel H. Kennedy,
C. T. Buddecke,	Samuel B. Newman,
P. H. Foley,	J. J. Gerard,
A. G. Ober,	A. Thompson,
F. Mason,	John Phelps,
A. Munor Reder,	H. H. Simmons.

LOOK TO YOUR CHILDREN.

The Great Soothing Remedy.

MRS. WHITCOMB'S SYRUP. { Cures Colic and Griping in the Bowels, and facilitates the process of Teething. } Price, 25 Cents.

MRS. WHITCOMB'S SYRUP. { Subdues Convulsions and overcomes all Diseases incident to Infants and Children. } Price, 25 Cents.

MRS. WHITCOMB'S SYRUP. { Cures Diarrhea, Dysentery and Summer Complaint in Children of all ages. } Price, 25 Cents.

It is the Great Infant's and Children's Soothing Remedy in all disorders brought on by teething or any other cause.
Prepared by the GRAFTON MEDICINE CO., St. Louis, Mo.
Sold by Druggists and Dealers in Medicines everywhere.

NEW ORLEANS DAILY BEE.

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.
Office—No. 73 Chartres Street.
NEW ORLEANS, DECEMBER 14.

RATES OF ADVERTISING.

Squares.	1 mo'th net.	2 mos. net.	3 mos. net.	6 mos. net.	12 mos net.
One	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Two	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Three	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Four	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Five	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Six	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Seven	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eight	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Nine	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ten	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eleven	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Twelve	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thirteen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fourteen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fifteen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thirty	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

THE SEMI-WEEKLY BEE

Is published every Tuesday and Saturday morning. Subscription, $5 per annum, in advance. Single copies, Ten Cents.

RATES OF ADVERTISING:

Squares.	1 mo'th	2 mos.	3 mos.	6 mos.	12 mos.
One	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Two	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Three	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Four	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Five	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ten	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fifteen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thirty	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

MARINE NEWS.

Office of the New Orleans Bee,
THURSDAY, Dec. 14, 1876.

CLEARED YESTERDAY.

Steamship Morgan, Lockwood, for Galveston and Indianola. C A Whitney & co
Steamer [illegible] and barges, (Br), for St. Louis.
Ship Ivanhoe, (Brit) Thearle, for Liverpool. J T Hardie & co
Ship Mont Blanc, Herbert, for Bremen. Lovell & Baller
Brig Trinidad, (Span) Rays, for Barcelona. Avendano Bros
Schr Fancy, (Brit) Nelson, for Ruatan Island. Master

ARRIVED YESTERDAY.

Steamship Cuba, Dukehart, from Baltimore, 3d inst, via Havana, to Witherspoon, Moss & co—1st district 14.
Ship Montiouille, [illegible], 41 days from London, in ballast, to master—Point.
Bark Christopher Colombo, Paraggiolo, from Genoa Oct 26, to A Lanata—3d district.
Brig H M Rowley, Rowley, 19 days from New York, to G W Hynson & co—Point.
Schr Frank Lucas, Hulse, from Ruatan Island, to master—2d district P. T.
Steamer Louise, Hopkins, from Mobile.

ARRIVALS AT NEW BASIN.

Schr La Belle, fm Tchefuncta—30,000 feet lumber.
Schr [illegible], fm Tchefuncta—25,000 bricks.
Schr Friendship, fm Pascagoula—30,000 shingles 20 cords wood.
Schr Mollie Manse, from Pass Manchac—40 cords wood.
Schr Kossuth, from Tchefuncta—160 bbls sand.

ARRIVALS AT OLD BASIN.

Schr Hermit No 2, from Bonfouca—4 cords wood 3000 feet lumber.
Schr Josephine No 2, fm Mandeville—1600 bbls coal [illegible], fm Blind River—10,000 staves.
Schr Karma Jane, fm Pearl River—27,000 ft lumber.
Schr Surprise No 1, fm Tchefuncta—27 cords wood.
Schr M H Miles, fm Pass Manchac—10 cords wood.
Schr Lady Gay, fm Blind River—35 cords wood.
Schr Antonia R, from Blind River—40 cords wood.
Sloop Mary Ann, fm Proctorville—35 bbls [illegible] and sundries to order.

— STEAMBOATS —

Dexter, Jones from from St Louis.
Leonidas, Murata, from Louisville.
Julia A Rudolph, McComas, from Jefferson.
Belmont, Rusler, from Camden.
Marcella, Sherman, from Yazoo City.
Myrtle, Taylor, from Bonnet Carre.
Hunter, Jeanfreau, from Lower Coast.
Lotawanna, Boardman, from Shreveport.
Fontenelle, Shaw, from Little Rock.
St. John, Greathouse, from Baton Rouge.
Trenton, Stinett, from Trenton.
Ruth, Burton, from Little Rock.

TOWBOAT REGISTER.

Towboat Sam Parker, Parker, from Cincinnati with two barges.
The towboat Harry Wright, Wright, from the Passes—Towed down and to sea 12th inst., ship Lady Rivington—brought up ship Montiouille, bark Christopher Colombo and brig H M Rowley.

MEMORANDA.
(By Telegraph.)

Baltimore, Dec. 12.—To Witherspoon, Moss & Co—Steamship Liberty arrived yesterday evening and sails 17th inst.

Advices from Nassau, via Havana, says that the ship Ocean Wave, from New Orleans Nov 25 for Liverpool, had been abandoned; crew and cargo saved and taken to Nassau. No other particulars.

The Ocean Wave was 522 tons register, built at St. Martins, N. B., in 1858, and hailed from St. Johns, N. B. She had a cargo of 1273 bales cotton, 7 bales of seed cotton, 10,415 sks cotton seed, 100 sacks oil cake and 600 staves. (New York Herald.)

BELOW COMING UP.

Ship S Yeagher, Falbrook, 14 days from Martinique in ballast, to master.
Schr Salvador, Bassett, 14 days from Boston, to F S Pigueira.

EXPORTS.

INDIANOLA AND GALVESTON—Per steamship Morgan—For Indianola—5 sks corn 340 pkgs mdse 135 [illegible]. For Galveston—125 bbls flour [illegible].
ST LOUIS—Per steamer [illegible] and barges—[illegible].
LIVERPOOL—Per ship Ivanhoe—3221 bales cotton 178 tons oil cake [illegible].
BREMEN—Per ship Mont Blanc—[illegible] bales cotton.
BARCELONA—Per brig Trinidad—[illegible] bales cotton.
RUATAN ISLAND—Per schr Fancy—[illegible] pieces lumber.

IMPORTS.

BREMEN—Per ship Hermine—[illegible].
HAVANA—Per steamship Cuba—14 bbls [illegible].
RUATAN ISLAND—Per schr R & Locke—[illegible].
CARDIFF—Per ship Royal Charlie—[illegible] tons railroad iron to order.
RUATAN ISLAND—Per schr Frank Lucas—[illegible].
MOBILE—Per steamer Louise—[illegible].

RECEIPTS FROM THE INTERIOR.

BATON ROUGE—Per steamer St John—[illegible] bales cotton Meyer, Deutsch & Weis—10 T B & J M Allen & co—24 Lehman, Newgass & co—[illegible].

JEFFERSON—Per steamer Julia A Rudolph—[illegible] bales cotton Kirkpatrick & Keith—[illegible].

CAMDEN—Per steamer Belmont—[illegible] bales cotton T L Airey & co—[illegible].

YAZOO CITY—Per steamer Marcella—[illegible] bales cotton Hogan & Patton—[illegible].

BONNET CARRE—Per steamer Myrtle—[illegible] bbls molasses Patjo, Marks & co—[illegible].

LOWER COAST—Per steamer Hunter—[illegible].

SHREVEPORT—Per steamer Lotawanna—[illegible] bales cotton Speake & Buckner—[illegible].

TRENTON—Per steamer Trenton—[illegible] bales cotton T B & J M Allen & co—[illegible].

LITTLE ROCK—Per steamer Ruth—[illegible] bales cotton Bussey & co—[illegible].

LITTLE ROCK—Per steamer Fontenelle—[illegible] bales cotton Bussey & co—[illegible].

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R R.

December 14—[illegible] bales cotton [illegible] hhds sugar [illegible] bbls molasses [illegible].

Burbridge & co—[illegible] Terrebonne—[illegible] hhds sugar [illegible] bbls molasses [illegible] — Total, [illegible] bales cotton [illegible] hhds sugar [illegible] bbls and [illegible] half bbls molasses.

LIST OF VESSELS

DECEMBER 14, 1876.
Cleared and Sailed for New Orleans.

NEW YORK.
Bark Esther, Loring .... cld Nov 26
Brig H M Rowley, Rowley .... sld Nov 18
Schr Theo H Bodine, Fisher .... sld Nov 18

BALTIMORE.
Steamship Cuba, Dukehart .... sld Dec 3

LIVERPOOL.
Ship Advice, Wallace .... cld Nov 26
Steamship Crescent City, Williams .... sld Nov 25
Steamship Chrysolite, Williams .... sld Nov 14
Ship Adept, [illegible] .... sld Nov 19
Ship Lilla M Long, Lewis .... sld Nov 9
Ship Harvest Home, Jarman .... sld Nov 9
Ship Maggie, Hughes .... sld Oct 30
Ship May Queen, [illegible] .... sld Nov 1
Ship Beethoven, Smith .... sld Nov 10
Ship Friga, Bentley .... ldg Oct 30
Ship Emily Augusta, Watters .... ldg Nov 9
Ship Eurydice, Lowther .... sld Oct 30
Ship Fleetwing, West .... sld Sept 28
Ship Alhambra, Chism .... sld Oct 8
Ship John Parker, Scorbro .... sld Oct 12
Ship Guardian, Watts .... sld Oct 13
Bark Agnes, Hirsten .... sld Oct 28
Bark Marie Hammond, [illegible] .... sld Oct 29
Bark Speranza, Nielsen .... sld Oct 29
Bark Valle Vere, Cutters .... ldg Sept 1
Bark J W Hunt, Hunt .... ldg Nov 16

LONDON.
Ship Amphion, Ross .... ldg Nov 18
Ship Moss Rose, [illegible] .... cld Nov 5
Ship Calliope, Dexter .... cld Nov 6
Ship Montecello, Henderson .... sld Oct 13

NEWPORT, WALES.
Ship Lebanon, Lane .... cld Oct 19
Ship C H Southard, Woodworth .... sld Oct 12
Ship Louisa, Glover .... sld Oct 13
Bark Brownville, Thompson .... ldg Nov 16

BRISTOL, ENG.
Ship India, Patten .... ldg Nov 12
Ship Constance, Lord .... ldg Oct 16
Ship Palmyra, Martin .... ldg Oct
Ship Twilight, Oates .... ldg Oct 18
Bark Alpine, Wallace .... ldg Nov 3

NEWCASTLE.
Bark Maggie Chapman, Rutherford .... ldg Oct 16

SUNDERLAND.
Ship Matador, Prados .... ldg Oct 18

GREENOCK.
Ship Margaret Pollock, Mitchell .... sld Oct 21

CARDIFF.
Ship Palmyra, — .... sld Nov 22
Ship Sarah, [illegible] .... ldg Nov 22
Ship Hudson, Anthony .... sld Nov 14
Ship India, Patten .... ldg Nov 17
Bark Limerick Lass, Barnaman .... ldg Nov 13
Ship La Gloire, Reed .... sld Nov 1
Ship Royal Charter, Murphy .... sld Oct 22
Ship Ida Lilly, Otis .... ldg Sept 28
Ship Mayflower, Coll .... sld Oct 11
Ship Wentworth, Best .... sld Aug 1
Ship Peabody, Sandland .... sld Nov 10
Bark Minerva, Torjuson .... sld Nov 17
Bark Isaac Lincoln, Merriman .... sld Nov 1
Bark Glenalbuck, Skene .... sld Nov 4
Schr Hartstene, Dunbar .... ldg Nov 12

BREMEN.
Ship Helene, Rasehen .... sld Nov 27
Ship Constantia, Sollerboom .... ldg Oct 4

BROWERSHAVEN.
Ship Oriental, Jarvis .... sld Oct 24
Ship Robert Godfrey, Taylor .... sld Oct 23

HAMBURG.
Ship Theobald, Theobald .... sld Aug 26

ANTWERP.
Ship Westalu, Jacobsen .... ldg Nov 18
Ship John Harvey, Lovell .... sld Nov 19

BORDEAUX.
Ship Merchant, Taylor .... ldg Oct 19
Ship Wellington, Skaling .... sld Oct 16
Ship Emilie, Myer .... sld Oct 6
Bark Comtesse Duchesse, Dupont .... sld Nov 4
Bark Quatre Soeurs, Larre .... sld July 26
Bark F A Kennedy, Halbers .... sld Nov 12
Bark A Gustave, Berland .... sld Nov 12
Schr A Denise, Jones .... ldg Oct 5

GENOA.
Bark C Colombo, Paraggiolo .... sld Oct 2

MALAGA.
Bark Giuseppe Lanata, Rosasco .... cld Oct 2

RIO DE JANEIRO.
Bark India, Swensen .... ldg Oct 29
Bark Kate Agnes, Mahoney .... ldg Oct 27
Brig Augusta, — .... ldg Oct 23

CETTE.
Brig Kate Curtis, — .... ldg Oct 1

HONG KONG.
Bark Lawrence, Howes, sailed Sept 29th, with cargo of choice Teas, Matting, Fire Crackers, Cassia, Silks, Fancy Articles, etc., from China and Japan.

ASPINWALL.
Bark E Schulz, French .... sld Nov 1

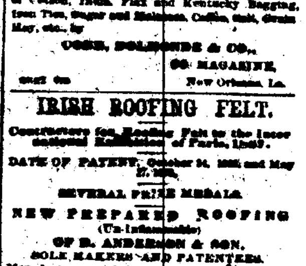

OLD BOURBON WHISKY

We call the particular attention of the Wholesale Trade to our stock of PURE OLD KENTUCKY BOURBON WHISKYS, the largest and the oldest in the market, mostly of the celebrated brand of J. A. Miller, Chicken Cock, Paris, Kentucky, Old Bourbon Whisky, so well known to the trade for its purity and uniformity in quality, and to improve faster than any other Whisky here, and in the finest cooperage. We have different ages, for instance, 1, 2, 3, 4 and 5 years old, at prices varying as to age.

BEWARE OF COUNTERFEITS.
Stencil Brand on one head of the barrel, and the burnt brand of the distillery upon the other, from Paris, Bourbon County, Ky.
Wholesale Dealers, Grocers and Druggists are invited to examine our Stock.

FOR SALE, ALSO,
Provisions, Breadstuffs, Whiskys.

Orders solicited for the above Articles, and also promptly and carefully executed for the purchase of Cotton, Indian Flax and Kentucky Bagging, Iron Ties, Sugar and Molasses, Coffee, Salt, Grain, Hay, etc., by
COBB, HOLMES & CO.,
66 MAGAZINE,
New Orleans, La.

IRISH ROOFING FELT.

Conservatory [illegible] Roofing Felt at the Irish National Exhibition of Paris, 1867.
DATE OF PATENT, October 24, 1865, and May 2, 1868.
SEVERAL PRIZE MEDALS.
NEW PREPARED ROOFING (Un-inflammable)
OF B. ANDERSON & SON, SOLE MAKERS AND PATENTEES.
Manufacturers of Patent Roofing Felt, Ship Sheathing Felt, Inodorous Felt, Hair Felt, etc., at
LAGAN FELT WORKS, BELFAST, and 28 and 29 Lower Thames street, London.

THIS NEW PREPARED PRODUCTION is ready coated, and can be applied on the roof without further trouble. It is easy of application, and does not require any repair for a long time. It is more durable than any other, and has been found a suitable substitute for iron or zinc roofs. It has a very dry or slaty surface, which renders it durable and Fireproof. Expansion of iron is not proportionate, and sparks falling upon it do not ignite it. It is not affected by the influence of the sun; it will not run, which makes it specially adaptable to hot climates. Its easy application and pleasing appearance has made it a favorite Roofing material throughout all the Indies and other Colonies. Being not cumbrous for transport, it is of invaluable service to colonists and farmers in far remote districts. When used for temporary purposes it may be taken off and applied again to another construction. It replaces Concrete, Asphalting on Terraces, Lobbies, Counting Houses, Office Floors, etc.; is a great preservative against dampness and vermin, and equalizes the temperature. It is thirty-two inches wide, and made in rolls of 25 yards each. For sale by
J. G. LINGHAM & CO., Agents,
No 7 Carondelet street.

H. W. Johns' Asbestos Roofing

THIS Roofing consists of a foundation of strong canvas, manufactured expressly for the purpose, saturated and coated with an elastic water-proof composition. This, when coated with the Asbestos Roof coating, forms a strong elastic covering with a smooth surface of stone which is proof against burning cinders or coals. It is adapted to all climates and is the only composition roofing which will withstand the heat of the tropics. It is used for all kinds of roofing, including Cars and Steamboats and Factories where the cost is liable to damage from acids.

It is insured by Insurance Companies at same rate as tin roof.

H. W. John's Lake Superior Iron Ore Paint—The best and most durable Fire Proof Paint in the world. It is adapted to Metal and Wood work of all kinds, and is fully equal to Red Lead for Steam Pipes and Boilers.
EARLE & DALTON, Agents for Louisiana,
138 Poydras street.
Agents for the celebrated French European Ranges.
" " the Osborn Riot and Animal Cages.
" " "The Times" Cooking Stove.
Manufacturer of all kinds of Japan Ware
fe9 1y sod

Louisiana Mutual Insurance Company.

Sixteenth Annual Statement.

In conformity with the requirement of their Charter, the Company publish the following statement:

Total Premiums for the year ending 28th February, 1876 .... $444,416 94

[illegible — financial statement figures]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.
CHAS. BRIGGS, President.
J. P. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me this 31st day of March, 1876.
P. CHS. CUVELLIER, Notary Public.

Six per cent. interest on the outstanding certificates of scrip will be paid to the holders thereof or their legal representatives on and after Monday, 8th May next.

The outstanding certificates of the issue of 1861 will be redeemed, and paid to the holders thereof, or their legal representatives, on and after Monday, 8th May next, from which date all interest will cease.

A dividend of forty per cent. is declared on the net earned premiums entitled to participation, for which certificates will be issued on and after the first day of June next.

By order of the Board of Trustees.
CHAS. BRIGGS, President.
ANT. CARRIERE, Vice President.
J. P. ROUX, Secretary.

TRUSTEES:

Charles Briggs,	A. Lacourt,
Ant. Carriere,	Frank Williams,
Geo. A. Fosdick,	Thomas Byrne,
E. Brugier,	John [illegible],
Chas. Lafitte,	Joseph [illegible],
P. Anderson,	George Foster,
Alfred Kearny,	Andrew Stewart,
A. Frerichs,	L. F. Pothier,
Geo. W. Dunbar,	E. Pollock,
E. F. Stockmeyer,	[illegible],
Geo. W. Hynson,	J. C. Gireau,
Andw Montgomery,	F. C. Black,
Henry J. Voss,	John G. Garner,
[illegible],	Jos. H. Hunt,
[illegible],	E. Konold,
A. B. Montgomery,	[illegible].